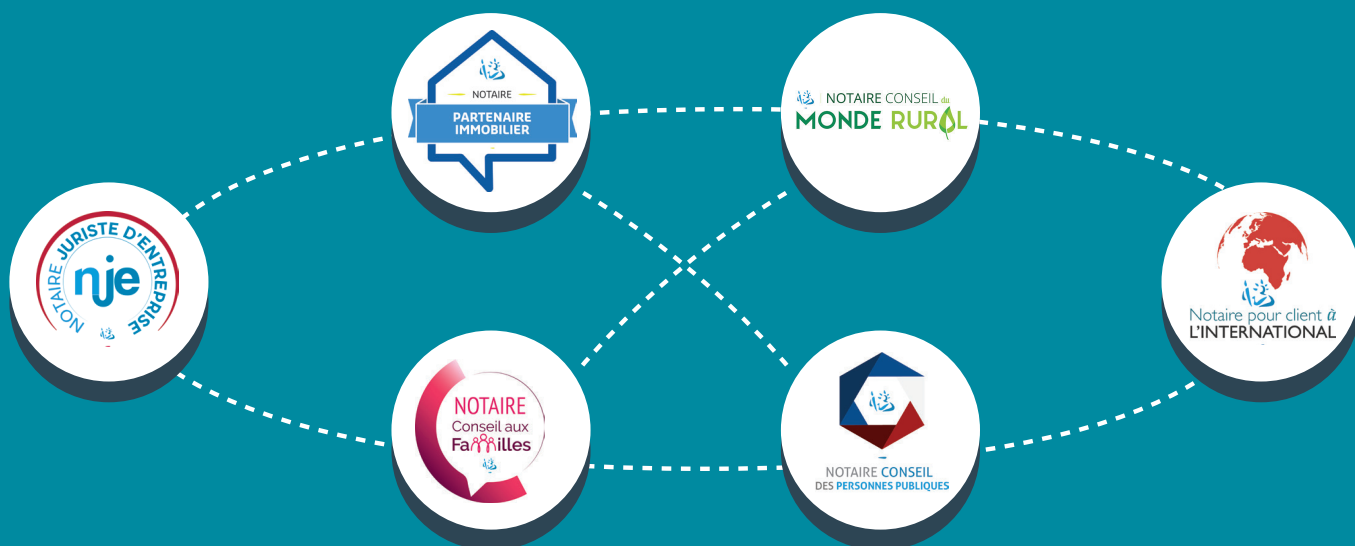


1 LABEL
POUR 2020
1 SÉSAME
POUR L'AVENIR



DÉCOUVREZ LES FORMATIONS PERMETTANT D'OBTENIR UN LABEL





CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

DANS UN MONDE OÙ TOUT SEMBLE ÉQUIVALENT ET ACCESSIBLE EN QUELQUES CLICS, NOTRE PROFESSION ADAPTE SES PRATIQUES AUX NOUVEAUX COMPORTEMENTS ET À L'ÉVOLUTION DU DROIT

La labellisation distingue vos compétences spécifiques tout en satisfaisant à notre obligation de formation continue. L'obtention d'un label garantit aux citoyens la meilleure qualité de conseil couplée à la meilleure sécurité juridique (cf. l'authenticité). Et ce sur des expertises à fort potentiel.

Dans ce contexte économique et sociétal exigeant, le Conseil supérieur du notariat vous propose – via ses instituts spécialisés, véritables laboratoires de recherche et de développement – une offre de formation spécifique aboutissant à la labellisation de votre office.

**SE FORMER
POUR OBTENIR
UN LABEL VOUS
PERMETTRA DE MIEUX
RÉPONDRE AUX BESOINS
DE VOTRE CLIENTÈLE
ET ANTICIPER
SES ATTENTES**

LES BÉNÉFICES D'UN LABEL SONT NOMBREUX :

Fiabilité : les formations sont animées par des praticiens du domaine concerné.

Pragmatisme : opérationnel, l'enseignement s'appuie sur des cas pratiques pour une mise en application immédiate.

Attractivité : l'obtention du label offre l'opportunité de fidéliser et de recruter de nouveaux clients ; un double vecteur de croissance.

Management : la démarche globale renforce l'efficacité interne de votre office en permettant la montée en compétences des collaborateurs et l'implication de tous.

Ouverture : le partage d'expérience avec d'autres notaires favorise l'intelligence collective, il enrichit vos perspectives de développement et votre réseau.

Si vous êtes prêt à accélérer l'avenir de votre office, inscrivez-vous en ligne pour les prochaines sessions.

Si vous souhaitez être conseillé, n'hésitez pas à contacter le département du développement et le département de la formation du Conseil supérieur du notariat.

Sommaire

Notaire Juriste d'Entreprise



p.4

Notaire Conseil aux Familles



p.5

Notaire Partenaire Immobilier



p.6

Notaire Conseil des Personnes Publiques



p.7

Notaire pour client à l'international



p.8

Notaire Conseil du Monde Rural



p.9

«Aide à la création d'un service de secrétariat juridique des sociétés»

Label «Notaire Juriste d'Entreprise» N.J.E.



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL DE L'ENTREPRISE ET DES SOCIÉTÉS (I.N.E.S.)

Objectifs

Le notaire, par sa formation, sa culture, son expérience, son éthique, sa compétence, ses outils propres (l'acte authentique) peut et doit apporter une réponse spécifique et originale aux besoins des chefs d'entreprise. Pour l'office, l'objectif de cette formation est d'obtenir la labellisation «Notaire Juriste d'Entreprise» dans le but de promouvoir auprès des chefs d'entreprises et de tous les acteurs économiques un véritable savoir-faire en matière de droit des sociétés et plus généralement le droit des affaires.

Public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Management

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 :

- Lecture notariale du bilan
- Statut des sociétés/Choix des structures/Rédaction des statuts et chausse-trappes

Module 3 :

- Lecture de la comptabilité
- Fiscalité des entreprises et du dirigeant
- La S.C.I

Module 4 :

- Développement de l'activité de secrétariat juridique des sociétés au sein des offices
- Le statut fiscal et social de l'entrepreneur
- Créer un service de secrétariat juridique des sociétés

Module 5 :

- Le recours à la société holding
- Les pactes «DUTREIL TRANSMISSION»

Web-Conférences :

- Les différentes structures sociétaires et leurs organes sociaux
- Modalités/Formalités
- Jurisprudence et actualités sur le suivi juridique des sociétés

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial de l'Entreprise et des Sociétés (INES), professeurs d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM.

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 10 journées de formation
- 1 web-conférence de présentation du parcours de formation
- 3 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc)

Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
15 et 16 janvier 2020	25 et 26 mars 2020 (à OPIO dans le cadre de NOTALAB)	14 et 15 mai 2020	24 et 25 septembre 2020	16 - 17 et 18 (matin) novembre 2020
web-conférence 1 (présentation)	web-conférence 2	web-conférence 3	web-conférence 4	QCM
7 janvier 2020 (9h à 10h)	3 avril 2020 (9h à 10h30)	12 juin 2020 (9h à 10h30)	22 septembre 2020 (9h à 10h30)	18 novembre (matin)

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

«Notaire Conseil aux Familles»

Label «N.C.F.»



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL DU PATRIMOINE ET DE LA FAMILLE (I.N.P.F.)

Objectifs

L'activité du notaire dans le domaine du droit de la famille représente une part non négligeable de son activité globale. Pour l'office, l'objectif de cette formation est d'obtenir la labellisation «Notaire Conseil aux Familles» permettant de :

- repositionner le notaire comme un spécialiste du droit de la famille et du patrimoine avec une mise à niveau des connaissances, apprendre au notaire la meilleure manière de rédiger une consultation en droit de la famille et du patrimoine,
- permettre au notaire d'assurer un suivi régulier de ses clients et d'utiliser tous les outils pratiques mis à sa disposition dans des situations familiales actuelles de plus en plus complexes.

Public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Management

- Présentation du parcours de formation

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 :

- Le couple
- Les libéralités

Module 3 :

- Le divorce
- Les successions
- La liquidation et le partage

Module 4 :

- Les vulnérabilités et l'enfant handicapé
- Audit et vente du conseil patrimonial

2 modules supplémentaires obligatoires :

Participation aux Journées notariales de la personne et des familles (JNPF) et aux Journées notariales du patrimoine (JNP)

Les Web-conférences :

- L'assurance vie
- La récupération des aides publiques
- Le mandat à effet posthume

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial du Patrimoine et de la Famille (INPF), professeurs

d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM.

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 12 journées de formation
- 4 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

- 2900 €/ht (soit 3480 €/ttc) ce coût comprend la participation obligatoire aux JNPF et aux JNP.

Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Modules supplémentaires obligatoires
22 et 23 janvier 2020	23 et 24 mars 2020 (à OPIO dans le cadre de NOTALAB)	28 et 29 mai 2020	5 et 6 novembre 2020	JNPF 9 et 10 mars 2020 JNP - 5 et 6 octobre 2020 à l'Université Paris-Dauphine
web-conférence 1	web-conférence 2	web-conférence 3	web-conférence 4	QCM
1 ^{er} avril 2020 (9h à 10h30)	23 juin 2020 (9h à 10h30)	25 septembre 2020 (9h à 10h30)	9 octobre 2020 (9h à 10h30)	6 novembre (après-midi)

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

«Notaire Partenaire Immobilier»

Label «N.P.I.»



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL DE DROIT DE L'IMMOBILIER (I.N.D.I.)

Objectifs

Ce nouveau label vise à englober l'ensemble des activités immobilières notariales, à savoir, l'expertise, la négociation, la gestion locative et l'activité de syndic. Il définit un parcours immobilier dont le point central sera le bien immobilier et vise à installer le notaire comme référent immobilier. Ce label permettra d'accompagner les clients tout au long de leur parcours de mise en vente de l'immeuble, de l'expertise à la mise en valeur du bien et de connaître au mieux le bien immobilier pour le vendre dans les meilleures conditions. De même, il ouvrira sur les différentes possibilités de service qui s'offrent au notaire dès lors que le bien a été vendu que ce soit par la gestion locative ou la gestion patrimoniale et la valorisation du bien. L'un des objectifs de ce label est de démocratiser la négociation immobilière notariale en offrant par ailleurs une approche des premiers niveaux de l'expertise. L'expertise immobilière est une plus-value certaine à la négociation immobilière notariale dès lors qu'elle est gage de qualité et de professionnalisme. Le CSN encourage par ailleurs les certifications TRV et REV, normes TEGoVA reconnues au niveau européen. Dans chaque module, des rappels de la déontologie notariale seront effectués.

Public concerné

Les notaires (uniquement en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Comment dynamiser les activités immobilières de l'étude ?

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 : Savoir éclairer le vendeur sur la valeur de son bien

- Déterminer la valeur du bien
- Méthodes d'évaluation
- Bien d'habitation N1
- Tertiaire N1
- Valorisation du risque environnemental dans l'approche patrimonial
- Prise en compte du risque pollution
- Techniques d'expertise
- Avis de valeur détaillé et technique et rédaction du rapport
- Techniques de commercialisation
- Prise et choix de mandat (exclusif ou non)
- Détermination des honoraires

Module 3 : Comment diffuser les offres de vente ?

- Valorisation du bien (photo, pub, communication)
- Réseaux sociaux, sites internet
- Rédaction d'annonce

Module 4 : Bien cerner les attentes du candidat-acquéreur

- Visite notariale du bien
- Présentation du bien à l'acquéreur
- Gestion du bâti existant, rénovation du logement et construction neuve
- Comprendre les diagnostics
- Informations et obligations sur le bien loué

Module 5 : Proposer à l'acquéreur un suivi de son bien

- Gestion locative, administration d'immeuble, aspects juridiques et comptables
- Services après-vente
- Administration de l'immeuble - Syndic
- Gestion locative

- Gestion patrimoniale et valorisation du bien (régimes fiscaux)

Web-Conférences :

- Sollicitation personnalisée
- Techniques de vente
 - Vente aux enchères
 - Ventes immobilière interactives
 - Ventes progressive et dégressive

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial de Droit de l'Immobilier (INDI), professeurs d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/ collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM.

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 10 journées de formation
- 1 web-conférence de présentation du parcours de formation
- 3 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc)

Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
3 et 4 février 2020	25 et 26 mars 2020	25 et 26 mai 2020	3 et 4 septembre 2020	12 et 13 octobre 2020
web-conférence 1 (présentation)	web-conférence 2	web-conférence 3	web-conférence 4	QCM
8 janvier 2020 (15h à 16h)	17 avril 2020 (9h à 10h30)	26 juin 2020 (9h à 10h30)	2 octobre 2020 (9h à 10h30)	13 octobre (après-midi)

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

«Notaire Conseil des Personnes Publiques»

Label «N.C.P.P.»



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL
DES PERSONNES PUBLIQUES (I.N.P.P.)

Objectifs

Bien que possédant la culture de service public de nombreux notaires n'osent toujours pas s'investir auprès des collectivités. On constate pour autant que les personnes publiques font partie depuis longtemps de l'environnement quotidien du notaire.

L'objectif principal de ce parcours labellisant est de permettre aux notaires qui le souhaitent d'acquérir les bons réflexes et la maîtrise des concepts de base de droit public pour développer au sein de leur office une activité nouvelle ou la renforcer.

Public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Management

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 : les Personnes Publiques : approche institutionnelle

- Organisation territoriale et présentation des personnes publiques
- Processus décisionnel et analyse globale du contexte

- Contrôle et contentieux de la décision

Module 3 : gestion et valorisation des propriétés publiques

- La propriété des personnes publiques
- Définition et principes de la domanialité publique et privée
- La gestion/valorisation des biens publics entre personnes publiques
- La gestion des biens publics entre personnes publiques et privées

Module 4 : sécurisation du contrat et contentieux

- Panorama général des contrats publics d'affaires (contrats de la commande publique, VEFA, etc)
- Dispositifs juridiques d'accompagnement et incitatifs
- Questions de procédure

Module 5 : les outils de l'action foncière des collectivités locales

- La planification
- Les modalités d'appropriation par les collectivités locales
- Les procédures d'aménagement

Les Web-conférences :

- Le logement social
- Les aides locales à l'immobilier

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial des Personnes Publiques

(INPP), professeurs d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*;
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 10 journées de formation
- 1 web-conférence de présentation du parcours de formation
- 3 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc)

Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
30 et 31 janvier 2020	24 et 25 mars 2020 (à OPIO dans le cadre de NOTALAB)	18 et 19 juin 2020	15 et 16 octobre 2020	23 - 24 et 25 (matin) novembre 2020
web-conférence 1 (présentation)	web-conférence 2	web-conférence 3	web-conférence 4	QCM
21 janvier 2020 (9h à 10h)	29 avril 2020 (9h à 10h30)	15 septembre 2020 (9h à 10h30)	6 novembre 2020 (9h à 10h30)	25 novembre (matin)

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

« Notaire pour client à l'international »

Label «N.C.I.»



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL EUROPE ET INTERNATIONAL (I.N.E.I.)

Objectifs

Cette formation, qui allie théorie et pratique, a pour objectif de guider le notaire dans la mise en place et le développement d'un service en droit international. Elle lui permettra de se positionner sur un marché porteur par la multiplication des législations, notamment européennes, intéressant directement le notariat.

Formation complète sur des sujets qui peuvent paraître complexes, mais qui sont au cœur de la mission du notaire par le développement de la circulation des personnes. Elle permettra au notaire d'élargir ses compétences et de se professionnaliser dans un domaine spécifique pour être le référent en matière internationale.

Public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Management

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 :

- Droit international privé
- Droit comparé

Module 3 :

- Droit musulman
- Personnes vulnérables

Module 4 :

- Règlement successions et règlement régimes matrimoniaux et partenariats

Module 5 :

- Témoignages Offices
- Common Law-Trust/Civil Law
- Trust anglais
- Témoignage d'un juriste britannique quant à son attente de l'intervention du notaire

Les Web-conférences :

- Les Institutions européennes
- Le droit de l'Union européenne

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial Europe et International (I.N.E.I.), professeurs d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au

sein de l'office,

- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM.

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*;
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 10 journées de formation
- 1 web-conférence de présentation du parcours de formation
- 3 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc)

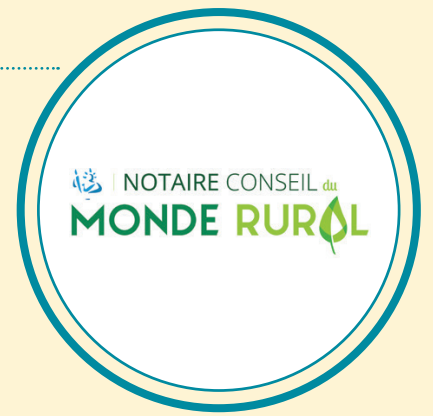
Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
30 et 31 janvier 2020	23 et 24 mars 2020 (à OPIO dans le cadre de NOTALAB)	11 et 12 mai 2020	14 et 15 septembre 2020	12 et 13 novembre 2020
web-conférence 1 (présentation)	web-conférence 2	web-conférence 3	QCM	
7 janvier 2020 (15h à 16h)	10 juin 2020 (9h à 10h30)	29 septembre 2020 (9h à 10h30)	13 novembre (après-midi)	

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

«Notaire Conseil du Monde Rural»

Label «N.C.M.R.»



PROPOSÉ PAR L'INSTITUT NOTARIAL DE L'ESPACE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT (I.N.E.R.E.)

Objectifs

Le droit rural régit l'activité agricole. Cette activité aux multiples définitions, (civile, fiscale, sociale voire urbanistique), est exercée par un exploitant qui est devenu désormais un véritable entrepreneur.

Le droit rural, en perpétuel mouvement, fait l'objet régulièrement de lois d'orientation, d'adaptation ou de modernisation. Il paraît important aujourd'hui aux notaires de se former à ce droit dans son ensemble, de manière à conseiller au mieux leurs clients.

Public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

Programme

Module 1 : Management

- Management / projet d'entreprise
- Valoriser le conseil

Module 2 : Le monde agricole. De l'exploitant à l'entreprise agricole

- Le monde agricole
- L'activité agricole
- L'exploitant agricole
- De l'exploitant à l'entreprise agricole

Module 3 : L'exploitation agricole et son support

- L'appréhension du foncier à titre onéreux en jouissance : le statut du fermage
- L'appréhension du foncier à titre onéreux en propriété : vente d'un bien rural et ses spécificités

Module 4 : La transmission à titre gratuit de l'entreprise agricole - le contrôle des structures - l'entreprise agricole en difficulté

- Appréhension du foncier à titre gratuit
- Les diverses formes de mutation à titre gratuit
- Le contrôle des structures
- L'entreprise agricole en difficulté
- L'agriculteur en difficulté

Module 5 : Droit rural et droit de l'environnement. Le verdissement de l'activité agricole. La forêt.

- Le verdissement de l'activité agricole : les contraintes environnementales et les conséquences de ces contraintes
- La forêt : les droits de préférence et de préemption en cas de vente de parcelles boisées, la gestion de la forêt et la fiscalité

Les Web-conférence :

- Le statut social et fiscal de l'exploitant
- Les coopératives agricoles
- Le contrôle des structures

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'Institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement (I.N.E.R.E.), professeurs d'université, notaires, autres professionnels, experts.

Informations générales

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est très vivement conseillée, pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation,
- La formation est validée par un QCM.

Conditions d'obtention du label

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*;
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

Durée

- 10 journées de formation
- 3 web-conférences de 1h30 chacune

Coût du parcours complet

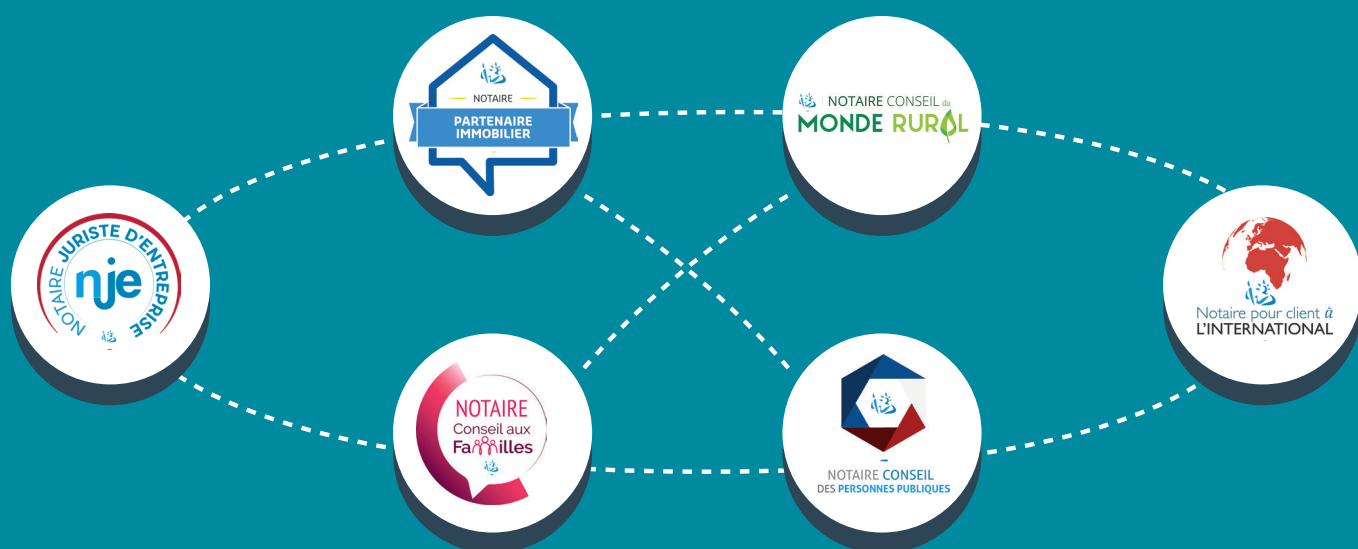
- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc)

Planning

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
20 et 21 janvier 2020	23 et 24 mars 2020	11 et 12 juin 2020	8 et 9 octobre 2020	26 et 27 novembre 2020
web-conférence 1	web-conférence 2	web-conférence 3	QCM	
21 avril 2020 (9h à 10h30)	11 septembre 2020 (9h à 10h30)	3 novembre 2020 (9h à 10h30)	27 novembre (après-midi)	

* pour les notaires (uniquement) ayant obtenu une certification de spécialité, une VAE ou le justificatif d'un parcours de formation, validés par le CSN et en rapport avec le label visé, une dispense du suivi du cursus de formation pourra être accordée sous réserve de suivre le module 1 du parcours (management), de passer le QCM de fin de parcours, de rédiger un projet d'entreprise. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (département formation) avant le 31 décembre 2019.

1 LABEL POUR 2020 1 SÉSAME POUR L'AVENIR



Formations habilitées par le Conseil supérieur du notariat au titre de l'obligation de formation continue des notaires



Contacts

Conseil supérieur du notariat – Département formation
Tél. : 01 44 90 30 83 - 01 44 90 30 01
formation.csn@notaires.fr

Inscriptions

<https://adnovportail.agate-erp.fr>

Site associé

<https://idd-csn.notaires.fr>

Lieu de la formation

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé à PARIS, à l'exception du module 2 qui se tiendra à OPIO (06) dans le cadre de NOTALAB (semaine du 23 au 27 mars 2020).

